

Avis n°22-78191

## Référence de TED :

[2022/S 108-305957](#) - annonce diffusée le 07 juin 2022

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur

<http://www.boamp.fr/avis/detail/22-78191/officiel>

Département(s) de publication : **76**

Annonce No **22-78191**

---

[I.II.III.IV.VI.](#)

AVIS DE CONCOURS

Directive 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

### I.1) NOM ET ADRESSES

GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE S, M. Le Directeur Général Délégué Représentant légal de l'établissement public, 76067, Le havre Cedex, F, Téléphone : (+33) 2 32 74 69 58, Courriel : [haropaportlehavremarches@haropaport.com](mailto:haropaportlehavremarches@haropaport.com) , Fax : (+33) 2 32 74 72 40, Code NUTS : FRD22

#### Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.haropaports.com/fr/le-havre>

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

### I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

[https://www.marches-](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=1992895&orgAcronyme=d4t)

[publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=1992895&orgAcronyme=d4t](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=1992895&orgAcronyme=d4t)

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

**Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :**

par voie électronique à l'adresse :

<https://www.marches->

[publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=1992895&orgAcronyme=d4t](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=1992895&orgAcronyme=d4t)

#### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

#### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre activité : Activités portuaires

### Section II : Objet

#### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU POSTE DE COMMANDE CENTRALISEE DE L'ECLUSE FRANCOIS 1er

Numéro de référence :

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 71300000

Descripteur supplémentaire :

#### II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 45210000

Descripteur supplémentaire :

II.2.4) Description des prestations : Concours restreint sur Avant-Projet Sommaire (APS), soumis aux dispositions des articles L. 2125-1 2°, R 2162-15 à R 2162-26 du Code de la commande publique. L'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage est fixée à 2 900 000 Euros H.T. (valeur mars 2022). Il s'agit d'une mission de maîtrise d'oeuvre dite " de base ", dont le contenu est défini à l'article R. 2431-4 du Code de la commande publique complétée par les missions complémentaires suivantes: Coordination du système de sécurité incendie (SSI) et Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC). La durée d'exécution du marché démarre à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations jusqu'à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement applicable aux marchés de travaux, qui correspond à l'achèvement de la mission de maîtrise d'oeuvre.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

## Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

### III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

#### III.1.10) Critères de sélection des participants :

Qualité et pertinences des références : appréciée et évaluée au regard : - De l'onglet " Tableau de références " de l'annexe 1 - De l'annexe 2 " Références et compétences architecturales "

Qualités techniques et professionnelles du candidat ou de l'équipe candidate : appréciée au regard du niveau des compétences et de qualification du candidat ou du groupement ; de l'expérience et de l'adéquation des moyens techniques et humains.

### III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

#### III.2.1) Informations relatives à la profession :

La participation est réservée à une profession particulière : oui

Indiquer profession : Architecte (architecte inscrit à l'ordre des architectes (ou possédant un diplôme reconnu au titre de la directive no 85-384 CEE du 10 juin 1985).

## Section IV : Procédure

### IV.1) DESCRIPTION

#### IV.1.2) Type de concours

Restreint

Nombre de participants envisagé : 3

ou Nombre minimal :

/ Nombre maximal :

#### IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés :

#### IV.1.9) Critères d'évaluation des projets :

Les critères d'évaluation des projets sont indiqués à l'article 7.7 du règlement de concours.

### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

#### IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation

4 juillet 2022 - 17:00

#### IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :

Date :

#### IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :

français

### IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY

#### IV.3.1) Information sur les primes

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s)

Une prime sera attribuée : oui

Nombre et montant des primes à attribuer : Conformément à l'article R.2162-20 du Code de la commande publique, à l'issue de la consultation, les trois (3) candidats admis à concourir ayant remis des prestations répondant au programme bénéficieront d'une prime d'un montant maximum de trente-sept mille cent seize euros et quatre centimes (37 116,04 euro(s)) HT. Cette prime est forfaitaire et non révisable.

#### IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :

La prime est versée par le pouvoir adjudicateur aux participants sur proposition du jury. Les participants peuvent faire parvenir leur demande de paiement dès qu'ils sont informés par l'acheteur des résultats du concours ou à compter de la publication de l'avis de résultat de concours. Le règlement de la prime s'effectue sur facture émise par le participant et déposée sur le portail public de facturation. Les délais de paiement sont conformes aux dispositions des articles R. 2192-10 et R. 2192-11 du Code de la commande publique. La rémunération de l'attributaire du marché de maîtrise d'oeuvre tient compte de la prime qu'il a reçue pour sa participation au concours.

#### IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui

#### IV.3.4) Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : non

#### IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

## Section VI : Renseignements complémentaires

### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Aptitude à exercer la profession d'architecte: En application de l'article 3 de la loi no 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, la participation est réservée aux candidats qui présentent, soit à titre individuel, soit à travers un cotraitant du groupement, un architecte ou une société d'architecture répondant aux conditions définies par l'article 2 ou à l'article 10-1 de la loi du 3 janvier 1977 précitée. compétences exigées : - architecte (architecte inscrit à l'ordre des architectes (ou possédant un diplôme reconnu au titre de la directive no 85-384 CEE du 10 juin 1985)- ingénierie Structures - fluides et Thermique - ergonomie - économie de la construction- voiries et Réseaux Divers - acoustique- courant forts et faibles- ssi- opc - BIM managerle marché sera passé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence prévue aux articles R2122-6 et R2172-2 du code de la commande publique, avec le ou les lauréats, suite à un concours de maîtrise d'oeuvre restreint prévu aux articles L2125-1, R2162-15 à R2162-26 du Code de la commande publique

### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

#### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000, Rouen, F, Téléphone : (+33) 2 32 08 12 70, Courriel : [greffe.ta-rouen@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rouen@juradm.fr) , Fax : (+33) 2 32 08 12 71, Adresse internet : <http://Rouen.tribunal-administratif.fr/Letribunal-administratif>



**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

2 juin 2022